

Règlement Local de Publicité Intercommunal

Règlement Local de Publicité Intercommunal

L'enquête publique relative au **Règlement Local de Publicité Intercommunal** se déroulera du **3 septembre 2019** au **4 octobre 2019 inclus**.

Le dossier comprenant l'intégralité des pièces sera consultable dans les locaux de la MEL (1 rue du Ballon à Lille), dans les 7 lieux d'enquête indiqués dans l'avis d'enquête (mairies de Comines, Houplines, Lille, Lesquin, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq) et sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/RLPi-MEL>

Durant toute la durée de l'enquête, le public est invité à déposer ses observations sur le site internet ci-dessus ou sur les registres mis à disposition dans les 7 lieux définis ou par internet à l'adresse suivante : RLPi-MEL@mail.registre-numerique.fr

La cartographie générale du RLPi de la commune de Leers ainsi que la synthèse des dispositions applicables aux publicités et pré enseignes sont consultables au service urbanisme de la Mairie de Leers, aux heures d'ouverture de la Mairie.



[Voirie](#)

Non
Non

Non
Non

Non

Non
Oui